Werk

Titel: L'automatisation du catalogage en Italie

Autor: Murianni, Stephania

Ort: Heidelberg

Jahr: 1983

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?514822910_0021|log19

Kontakt/Contact

Digizeitschriften e.V.
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

info@digizeitschriften.de

L'automatisation du catalogage en Italie

STEPHANIA MURIANNI
Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle Biblioteche Italiane, Roma

1 *Le Service Bibliothécaire National et la Réalité Italienne*

A partir de 1979, le Ministère des Biens Culturels et de l'Environnement a promu un programme pour le développement d'un Service Bibliothécaire National (SBN) à travers l'automatisation des bibliothèques italiennes.

Les buts à atteindre sont deux:

(1) Créer un réseau distribué de bibliothèques lequel, en connectant les ordinateurs situés sur le territoire national, permet de transmettre automatiquement – en temps réel – les informations, de localiser des documents et de donner accès au patrimoine libraire du Pays.

(2) Offrir un modèle pour la rationalisation des services intérieurs des bibliothèques. La fonction de la coordination technique et opérationnelle a été confiée à l'Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle Biblioteche Italiane (ICCU), qui, dans le cadre du Ministère des Biens Culturels et de l'Environnement, remplit la tâche de normalisation catalographique, d'agence de bibliographie nationale et de développement des nouvelles technologies.

La prémisse politique qui est à la base du nouveau projet du SBN consiste à résoudre le problème de la fragmentation administrative de la réalité des bibliothèques italiennes. Ce but ne peut être atteint qu'en poursuivant l'objectif d'un service commun; en effet, c'est seulement en révisant le concept de service offert par les bibliothèques qu'il est possible de surmonter les divisions administratives entre les bibliothèques de l'Etat, des autorités locales, des universités, des instituts ecclésiastiques, etc. Les objectifs à atteindre sont principalement la satisfaction des demandes d'informations bibliographiques, la localisation des publications sur le territoire et la disponsibilité des documents à travers le prêt entre bibliothèques. Pour atteindre ces objectifs, il faut ré-examiner l'ensemble de l'organisation bibliothécaire italienne; en particulier, le SBN envisage de garantir la standardisation des procédures catalographiques, la coordination des achats et le financement correspondant, la circulation rapide des documents, la rationalisation de la conservation des ressources documentaires. En d'autres termes, le projet du SBN exprime l'exigence de ramener à un but commun et unitaire l'activité des instituts bibliothécaires italiens. Il s'ensuit que sa réalisation est nécessairement fondée sur la *coopération volontaire* des organismes intéressés. Coopérer signifie que les ressources disponibles dans le pays sont mises en commun pour en garantir l'utilisation efficace. Des initiatives isolées d'automatisation dans le secteur des bibliothèques italiennes au cours des dernières années ont obtenu des résultats limités, surtout s'ils sont comparés aux coûts onéreux entraînés. D'un autre côté, une organisation coopérative permet d'utiliser, d'une façon plus adéquate, les ressources économiques à destiner à l'accroissement des fonds libraires et permet de rationaliser les investissements dans le secteur des applications informatiques. On a justement souligné à l'égard du SBN qu'il ne s'agit pas seulement d'un projet d'automatisation, mais «d'un projet qui utilise l'automatisation pour arriver à une nouvelle structure globale de la réalité des bibliothèques italiennes».[1]

2 *Les principes à la base du SBN*

Le SBN est l'issue du projet d'un système d'organisation décentralisé composé d'un réseau d'unités locales ou unités de service; chaque structure locale, qui est munie de son propre ordinateur et qui est composée d'une bibliothèque ou d'un ensemble de bibliothèques, sera connectée en temps réel aux autres unités de service à travers le réseau national de transmission de données, et à un ordinateur central destiné à la gestion de l'index.

Une Commission Nationale formée à cet effet par le Ministère des Biens Culturels et de l'Environnement a défini les principes sur lesquels doit se baser le Service:

(a) L'organisation doit être décentralisée suivant le modèle de l'informatique distribuée car celle-ci répond mieux aux exigences de la réalité bibliothécaire italienne, qui manque d'homogénéité et d'unité.

(b) Comme il a été dit auparavant, la coordination centrale, aussi bien technique qu'opérationelle, a été confiée à l'ICCU en vue de garantir un service commun efficace.

(c) La coopération doit être développée grâce à des spécifications fonctionelles communes permettant la mise au point d'un logiciel pouvant être appliqué à des hardwares différents. L'ICCU aura la responsabilité de contrôler le développement du logiciel commun.

(d) Chaque unité de service est libre de choisir les moyens techniques qu'elle préfère et de définir sa propre politique interne d'accroissement et d'utilisation de son patrimoine libraire. En tous cas, l'ordinateur de chaque unité de service doit être en mesure de fonctionner en utilisant le logiciel commun.

(e) On doit tenir compte des autres systèmes bibliothécaires automatisés qui existent déjà sur le territoire national pour les intégrer dans le SBN dans tous les cas où cette intégration est possible du point de vue technique et pourvu que les objectifs du Service soient respectés.

3 *Les objectifs de la coopération: Le «Catalogue Unique» et l'accès aux documents*

3.1 Les bibliothèques qui participent au système doivent coopérer à la création d'un «catalogue unique» qui est le résultat d'une intégration cohérente et contrôlée des catalogues individuels. Le catalogue est unique du point de vue logique, même s'il est composé de catalogues physiquement distincts.[2]

Cela signifie que le catalogage du même document doit résulter identique pour toutes les bases locales du SBN; la description bibliographique est créée par la bibliothèque qui est la première à traiter le document. Au moment où les autres bibliothèques doivent cataloguer le même document, elles transfèrent la description bibliographique dans leur catalogue après l'avoir identifiée et contrôlée. De cette façon, le système assure la cohérence du catalogue et l'unicité de la description bibliographique d'un document possédé par une ou plusieurs bibliothèques membres du Service.

Afin de garantir un niveau satisfaisant de standardisation, toutes les bibliothèques membres doivent adopter, pour le catalogage en ligne, les Règles Italiennes de Catalogage par Auteur (RICA) – émises en 1979; elles doivent en outre adopter la description bibliographique normalisée suivant la structure de l'ISBD, elles doivent enfin respecter les indications de base contenues dans les procédures du système même en ce qui concerne les modalités d'enregistrement des données et le standard minimum des données catalographiques.

La Bibliothèque Nationale de Florence et la Bibliothèque Nationale de Rome jouent un rôle important dans le SBN; en effet, elles sont responsables de l'acquisition de la production nationale à travers le dépôt légal; de plus, la Bibliothèque Nationale Centrale de Florence, (BNCF) est chargée d'élaborer la Bibliographie Nationale Italienne (BNI) sous des formes diverses: fascicules mensuels, volumes cumulatifs annuels, bandes MARC, et fiches imprimées. Grâce à la participation au catalogue unique de toutes les autres bibliothèques membres du SBN, la BNI, produit du fichier national, ne contiendra pas seulement les données relatives aux oeuvres parvenues à la BNCF en dépôt légal, mais il sera enrichi aussi par des informations validées par la BNI provenant des autres bibliothèques. Ce système coopératif permettra de réduire le mauvais fonctionnement et la lenteur bureaucratique attribués à la loi sur le dépôt légal promulguée en 1939 et pas encore modifiée.
Dans un système décentralisé comme l'est le SBN, il est nécessaire de contrôler si les données introduites dans l'ordinateur sont complètes et correctes. Le système assigne automatiquement aux notices bibliographiques introduites des codes qui correspondent aux différents niveaux de compétence des bibliothécaires chargés des opérations de catalogage, dans le but de permettre ou non que les enregistrements bibliographiques soient corrigés directement. Un bibliothécaire ne peut pas corriger une donnée bibliographique de niveau supérieur; mais il peut proposer au système les changements qu'il considère importants. Le niveau maximum d'autorité sera attribué aux données contenues dans la BNI, chargée du contrôle bibliographique à niveau national et international.

3.2 Un index central auquel sont connectées en temps réel toutes les bases locales sert à localiser la base locale qui possède l'information qu'on cherche. Il contient:

(a) Les données nécessaires et suffisantes pour identifier avec précision le document.

(b) L'indication des bases qui contiennent les notices identifiées.

(c) Le fichier d'autorité des auteurs de l'ensemble des bases.

(d) Le fichier d'autorité des sujets de l'ensemble des bases.
La description complète d'une notice bibliographique est contenue dans la base locale où se trouve le

document. Donc, l'index a deux fonctions: garantir le cohérence du catalogue, résultant de l'ensemble des bases locales et adresser rapidement les demandes de prêt à la base locale qui est à même de fournir le document ou une reproduction au lecteur.

3.3 Le système coopératif envisage non seulement la création d'un fichier bibliographique national, mais il assure également l'accès aux documents où qu'ils soient. Ces deux objectifs s'intègrent et se rattachent aux recommandations exprimées dans les programmes internationaux du Contrôle Bibliographique Universel (CBU) et de la Disponibilité Universelle des Publications (DUP).

Les procédures de prêt entre bibliothèques sont, par conséquent, déterminantes pour la réalisation du Service. En outre, elles permettent de récupérer le matériel rétrospectif par degrés; en effet, au départ, le catalogue ne contiendra pas la description bibliographique de tout le patrimoine libraire des bibliothèques qui participent au système, mais seulement les données relatives à la production libraire courante, et en ce qui concerne le matériel rétrospectif, seulement les données bibliographiques relatives aux oeuvres demandées en prêt.

4 *Structure du système et ses procédures*

4.1 Le système envisage l'utilisation du logiciel de gestion des bases de données du type réseau ou relationnel, intégré pour l'application en temps réel.

Après avoir examiné les systèmes déjà réalisés en Italie, on a choisi comme prototype du SBN le modèle de gestion intégrée adopté par l'Institut Universitaire Européen (IUE) et qui est en fonction depuis 1976.

Ce système a été conçu et adapté aux buts du Service par Michel Boisset, Directeur de la Bibliothèque de l'IUE.

On a développé un certain nombre de procédures pour remplir les principales fonctions de la bibliothèque; en particulier les procédures de catalogage et de prêt, qui sont fondamentales pour la réalisation d'un système coopératif, sont obligatoires pour les bibliothèques qui visent à entrer dans le service, tandis que les autres procédures qui concernent plus précisément la gestion des services intérieurs, comme la gestion des achats, des périodiques, du budget, de la conservation, etc. sont optionnelles. Ces dernières, donc, pourront être appliquées à des moments différents et les modalités pourront être en partie diverses, selon les exigences particulières de chaque bibliothèque. Ces procédures utilisent en grande partie des programmes interactifs qui accomplissent en temps réel des opérations d'interrogation et de mise à jour du catalogue; des programmes batch sont utilisés pour la préparation de listes ou de bandes MARC, pour imprimer les formules pour la demande de prêts suivant le module IFLA, etc.

4.2 *Procédures:*

(a) Catalogage:

La procédure de catalogage est la procédure de base du système. Les informations contenues dans la notice bibliographie sont organisées en trois ensembles homogènes de fichiers connectés entre eux; le premier fichier contient les titres et les autres éléments de la description bibliographique, le deuxième groupe les auteurs (ordonnés dans un fichier d'autorité), le troisième comprend les sujets. Chaque élément (auteur, titre, sujet) est enregistré comme unité autonome une seule fois et il est connecté au moyen de lien logique à toutes les notices qui le contiennent. De plus, les liens logiques permettent d'établir des rapports entre les données bibliographiques même à l'intérieur de chaque fichier: par exemple, entre titre de la collection et titre d'un volume particulier, entre titre ancien et titre nouveau d'un périodique, entre les différentes versions d'un nom d'un auteur, etc. Les éléments qui constituent la description bibliographique et qui identifient une publication forment un ensemble complet et indissoluble. Cette unité est appelée ISBD; elle inclut des éléments bibliographiques prévus par l'International Standard Bibliographic Description.

Le système extrait de la description bibliographique un certain nombre d'éléments qui constituent, avec d'autres informations codifées fournies directement par le bibliothécaire, l'identité bibliographique d'une publication.

Ces éléments sont les suivants:

- la clé OCLC (Online Computer Library Centre) du titre propre: 3+1+1+1, trois lettres du premier mot du titre précédé d'un astérisque pour l'élimination des articles, et la première lettre des trois mots suivants, y compris les articles, prépositions, etc.
- les cinquante premiers caractères du titre propre.

- la clé OCLC du premier auteur: 4 + 1 + 1 pour les auteurs personnels et 2 + 1 + 1 + 1 + 1 pour les collectivités.
- le code de nature bibliographique de la publication (collection, périodique, monographie, etc.).
- le code du pays de publication.
- le code de langue de la publication.
- la date de publication.
- le code de périodicité.

Les éléments énumérés représentent des clés d'accès pour la recherche. Comme on a dit, un des principes à la base du système visant à assurer l'efficacité de la coopération est le suivant: la notice bibliographique, une fois créée suivant les règles établies, est valable pour toutes les bibliothèques du système: pour les titres et les auteurs, aucune variante n'est autorisée dans les bibliothèques, mais elles ont une certaine autonomie dans le choix quand il s'agit de classification ou d'indexation-matière. Il est possible d'utiliser la notice d'une autre base de données grâce à la duplication automatique de la notice bibliographique d'une base à l'autre.

La première opération de la fonction de catalogage est la recherche de la description bibliographique d'un document qui doit être traité, dans la base locale et ensuite, si le résultat est négatif, dans l'index central.

L'interrogation est effectuée sur le titre, par la clé de recherche de six caractères ou par les cinquante premiers caractères du titre. Naturellement, si on les connaît, on peut utiliser les numéros ISBN ou ISSN, ou le numéro progressif d'identification qui est attribué automatiquement à chaque enregistrement bibliographique par le système.

La recherche peut être poursuivie en utilisant la clé auteur et par les codes susmentionnés qui représentent les éléments d'identification de l'œuvre. Quand on ne trouve pas la notice bibliographique on la crée. Si on apporte des corrections à une notice qui est dans la base, le système met à jour l'index central automatiquement et donc aussi les bases locales qui possèdent l'œuvre en question. Cette fonction est liée étroitement à celle de prêt et à celle des achats, parce qu'on commence là aussi par interroger la base et l'on passe, si la réponse est négative, à la création d'une notice bibliographique à travers une demande de prêt ou une proposition d'achat.

La procédure envisage aussi des programmes batch pour la production d'un catalogue en microfiches et, en ce qui concerne la BNI, la production des bandes MARC, des fascicules, des index et des cumulations annuelles.

(b) *Gestion des prêts:*
La gestion des prêts inclut toutes les activités concernant la circulation des documents: la lecture, le prêt local, les prêts entre bibliothèques. En particulier, le système permet de suivre les documents à chaque instant et de contrôler leur restitution à l'échéance établie. Même l'envoi de reproductions d'une œuvre (photocopies, microfilms, etc.) est compté parmi les prêts, et dans ce cas s'instaure une procédure administrative pour le paiement des frais correspondants. Un programme batch imprime sur les formules IFLA les demandes de prêt entre les bibliothèques.

(c) *Achats:*
Cette fonction permet:

(1) la formulation de propositions d'achats liées à la procédure de catalogage pour l'interrogation et éventuellement pour la création d'une notice bibliographique;

(2) la gestion des commandes tenant compte de toutes les phases administratives, à partir de la proposition d'achat jusqu'à l'arrivée des volumes en bibliothèque;

(3) l'enregistrement des inscriptions au budget;

(4) l'impression des lettres de commande, de réclamation, d'annulation, etc. Cette fonction s'occupe aussi de l'inventaire et de la collocation des volumes.

(d) Gestion des périodiques:
La fonction permet les traitements et les contrôles particuliers aux commandes des périodiques par une bibliothèque: bulletinage, signalement des lacunes et retards, édition de lettres de réclamation. La particularité essentielle de la fonction est le bulletinage: enregistrement des fascicules reçus d'un abonnement en cours. A la suite de l'enregistrement du dernier fascicule, la description du fascicule attendu est créée automatiquement. Dès la réception d'un fascicule,

les fascicules antérieurs manquants sont automatiquement décrits comme lacunes, ce qui permet de les réclamer en temps opportun.

(e) *Gestion des sujets:*
La fonction de gestion des sujets permet la création du thesaurus d'accès aux concepts qui identifient les sujets dont traitent les documents et l'utilisation du thesaurus pour accéder aux concepts, puis aux titres qui les traitent.

Le sujet traité dans un ouvrage identifié par un titre peut être:

- un concept,
- un auteur,
- une œuvre.

(f) *Gestion des partenaires:*
Les partenaires sont toutes les personnes physiques ou morales intervenant dans un fonctionnement normal d'une bibliothèque: fournisseurs (libraires, éditeurs, relieurs, etc.), bibliothèques, lecteurs, personnel de la bibliothèque.

La fonction de gestion des partenaires permet la création, la mise à jour, la suppression et la consultation (par clé d'accès du descripteur), d'une notice décrivant chaque partenaire. L'accès à des sous-fonctions est contrôlé. Chaque membre de la bibliothèque reçoit un mot de passe qui lui permet d'utiliser, selon les cas, toutes les transactions ou une partie seulement.

(g) *Gestion budgétaire et comptable:*
Elle permet à la bibliothèque d'administrer correctement les crédits qui lui sont alloués, par le contrôle des commandes et celui de l'adéquation entre les paiements et les engagements pris. Les commandes sont préparées par une personne habilitée dont l'accès à la transaction est contrôlé par un mot de passe. Les suggestions sont contrôlées ou complétées par le responsable de la bibliothèque qui enregistre la décision de les réaliser ou non.

(h) *Conservation:*
Son objet est de pouvoir faire l'inventaire des collections d'une bibliothèque et de gérer les opérations de reliure.

(1) Inventaire:
- préparation de l'inventaire par le listage des documents devant être présents sur un ou plusieurs rayons de la bibliothèque, à un moment donné;
- enregistrement d'un document absent.

(2) Reliure:
- enregistrement de la sortie des volumes envoyés à la reliure;
- préparation de la procédure de reliure avec spécification des travaux à exécuter;
- contrôle des dépenses engagées dans chaque procédure;
- enregistrement du retour des volumes de la reliure, et contrôle.

(i) *Les services pour les usagers:*
Par services pour les lecteurs, on entend la production de catalogues et la fonction d'interrogation. Le système envisage l'impression de catalogues par titres, catalogues alphabétiques, méthodiques et par classe. Ils peuvent contenir l'ensemble ou une partie des informations bibliographiques emmagasinées dans chaque base de données du système. La fonction de l'interrogation assure aux usagers l'accès – au moyen du terminal – à la base locale où se déroule la recherche. Les points d'accès les plus importants sont: la clé titre, la clé auteur, le sujet, les ISBN et ISSN, la collection, etc. Les usagers autorisés auront la possibilité d'introduire des propositions d'achat ou des demandes de prêt entre bibliothèques.

5 *Etat actuel du projet*

Les nouvelles procédures sont actuellement expérimentées sur trois hardwares différents: à Florence, à l'Université des Etudes, sur un Honeywell DPS 7; à Rome, au Conseil National des Recherches, sur un IBM 38; à Milan, au Centre de Calculs de la Région Lombardie, sur un Siemens. Maintenant, on est train d'installer un ordinateur Honeywell DPS 7 à la BNCF, qui a été choisie comme premier centre d'expérimentation du SBN, dans le but d'automatiser globalement la gestion de la bibliothèque et la production de la BNI.

Pour la période 1983–85, on a envisagé la mise au point de logiciels pour le système index et pour le réseau, l'acquisi-

tion des moyens techniques nécessaires, le projet de terminaux spéciaux en mesure de satisfaire les exigences des bibliothèques (séries de caractères spéciaux, etc.), la préparation de cours de qualification professionnelle pour bibliothécaires. Le projet du SBN a reçu l'approbation en Italie aussi bien à l'échelle régionale (Lombardie, Piémont, Sicile) qu'à l'échelle des bibliothèques universitaires (Florence, Padoue, Pavie). Des conventions spéciales entre les organismes intéressés et l'ICCU auront pour but de régler dans le futur la participation d'autres bibliothèques à l'expérimentation du SBN.

Le système du SBN a aussi été adopté par la France où il est appelé MEDICIS; les premières expérimentations ont commencé dès 1982 à la Bibliothèque Universitaire d'Orsay et à la Médiathèque du Musée des Sciences et de l'Industrie de la Villette.

References

1 Luigi Crocetti: *Relazione introduttiva,* XXX Congresso dell' Associazione Italiana Biblioteche (A. I. B.), p 2 [dattiloscritto]

2 M. C. Cavagnis Sotgiu, G. Mazzola Merola, C. Muguai: 'Il Servizio Bibliotecario Nazionale: progetto e sistema', *Bolletino dell' Associazione Italiana Biblioteche A. I. B.* 1982 n. 3/4 p 8